



majeur protege sous curatelle renforcee

Par **KHAN83**, le **15/09/2020** à **10:35**

Madame, Monsieur, mon frère 68 ans addict a l'alcool et été remis entre les mains d'une curatrice par sa fille domicile : argentine

c'est sur il ne pouvait rester seul, dont la curatrice e la "enferme" dans une epadh

nous avons demander audience auprès de la juge le 02/07/200. mon frère a demandé que je devienne sa curatrice.

il vient de recevoir une ordonnance stipulant que sa curatrice s'occupe de son transfert le 30.09 pour une epadh proche de mon domicile. cette dernière le refuse pour cause de santé (alcool)

le 30/09, il sera dehors ?

qu'ai je le droit de faire?

MERCI PAR AVANCE

Par **jodelariege**, le **15/09/2020** à **12:22**

bonjour

si votre frere n'est plus dans son EPadh (en argentine?) et que le nouvel epadh le refuse il faut vite trouver un autre epadh ou prendre votre frere chez vous.....

pourquoi ne vouliez vous pas qu'il reste dans son premier epadh? trop loin de chez vous?

le personnel soignant n'arrive pas à gérer son alcoolisme?